Envoyé en préfecture le 04/02/2020
Reçu en préfecture le 04/02/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20200128-BS180220203-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2020

N° BS JAN 28-03

Objet :

Coopération avec le Sud-Est Tunisien dans le cadre du réseau des Géoparcs mondiaux UNESCO

En deux mille vingt, le vingt-huit janvier à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées :38
Nombre de suffrages exprimés :38
VOTES : Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 21 janvier 2020

Présents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Patrick BAILLY, Jean-Daniel BALAYN, Patrick BOHLE, Joël BOYER, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Jean-Claude FLORY, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET Thierry LECLERC, Eric LESPINASSE, Isabelle MASSEBEUF, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,
Représentés : Agnès AUDIBERT, Alain FEOUGIER, Virginie FERRAND, Sandrine GENEST, Raoul L'HERMINIER, Brieuc MEVEL, Thierry PALLOT,
Excusés : Jérôme DALVERNY, Nathalie ROUSSET

La coopération entre territoires et les échanges internationaux sont au cœur de la logique de l'UNESCO dans le cadre de son programme pour les géosciences et les géoparcs.

En 2018, à l'occasion de la procédure de renouvellement du label, les auditrices missionnées par l'UNESCO ont souligné que cet aspect du label est impératif et qu'il a été jusqu'à présent peu mis en oeuvre dans les Monts d'Ardèche.

Le Parc s'est donc porté candidat en 2019 pour participer au programme de tutorat et d'échange international de l'UNESCO visant à accueillir dans les Géoparcs labellisés des gestionnaires de Géoparcs candidats. Il a ainsi accueilli pendant 2 semaines un représentant de l'Office national des mines de Tunisie (ONM) qui porte le projet de Géoparc du Sud-Est tunisien. A l'issue de ce premier échange encadré par l'UNESCO, les deux territoires ont convenu qu'au regard de leur proximité géographique et de

Envoyé en préfecture le 04/02/2020
Reçu en préfecture le 04/02/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20200128-BS180220203-DE

leurs problématiques communes, il était possible de poursuivre les relations à travers une coopération formelle.

Celle-ci vise à instituer entre l'ONM et le PNRMA des rapports étroits de coopération en vue de la réalisation de leurs objectifs respectifs de protection et de valorisation du patrimoine géologique, de développement économique, de progrès social et d'échanges internationaux.

La convention de partenariat, a pour objectifs précis de concourir à :

- L'établissement et à l'organisation de Géoparcs sur le territoire tunisien, avec une référence particulière à la région du Sud-est tunisien,
- La préparation des futurs Géoparcs de la Tunisie pour les rendre conformes aux exigences requises par le Réseau mondial des Géoparcs, surtout dans la phase de rédaction du dossier d'adhésion, en s'appuyant sur l'expérience du PNRMA,
- La réalisation de programmes éducatifs et la formation de projets communs,
- La recherche de ressources financières, instrumentales et humaines pour réaliser les projets énoncés, par les appels à candidatures internationaux, nationaux, régionaux ou locaux, notamment, de l'Union Européenne ou d'autres institutions publiques ou privées.

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet de coopération présenté,
- D'APPROUVER le projet de convention,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 28 janvier 2020, pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC